Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606243-20250402-2025-04-02-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2025

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-04-02-16

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents: Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.
Etaient absents excusés : Mme WILK I. (pouvoir à Alexandra FIHUE-BUQUET), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; Mme POIS M.B., M. MANGARD B.
Etaient absents : M. COUAILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.
Date de convocation : 26/03/25 Date d'affichage : 26/03/25
Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 17 Votants : 19
M. Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX RESEAUX-ASSAINISSEMENT

Il a été mis en évidence la nécessité de déconnecter une partie du réseau d'eaux pluviales du réseau de collecte des eaux usées.

Le projet de déconnexion maximisé des surfaces imperméabilisées sur le quartier Bel-Air, avec mise en œuvre de zones 30 et voies partagées pour la circulation et les piétons en surface, permettront d'améliorer fortement le cadre de vie du quartier tout en répondant aux contraintes de déconnexion fixées par la Police de l'Eau et l'AESN.

Le coût estimé des travaux par le bureau d'étude V2R, s'élève à environ 1 950 810 € HT. Ce chiffrage est établi sur la base d'un Avant-Projet Sommaire, une évolution des coûts est possible lors de la réalisation de l'Avant-Projet Définitif. Les montants indiqués ne sont pas contractuels et n'engagent pas le bureau d'étude V2R.
Afin de financer ces travaux, plusieurs demandes de subventions pourront être déposées auprès des financeurs mobilisables.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la Commission n°3 « « Urbanisme- Travaux – Voirie- Réseaux – Foncier - Patrimoine et cadre de vie » en date du 26 mars 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de travaux sur le réseau d'assainissement de la commune décrits ci-dessus,
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal de l'année 2025,
- Autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents financeurs mobilisables (Agence de l'eau, Département de la Seine-Maritime …),

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision, ainsi que les marchés afférents, après inscription au budget Assainissement.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 2 avril 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.